

tenue sous la présidence de Monsieur Bouchardon, assisté(e)
de Monsieur Terras et Monsieur Louvel, Conseillers
En présence de Monsieur Blanchard, Rapporteur public
Madame Lecompte, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2303811	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent Bouchardon
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision du 24 mai 2023 par laquelle le directeur du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin a refusé de délivrer un permis de visite à sa compagne

Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
Monsieur		SOCIETE D'AVOCATS THEMIS (Cour)
Défendeur	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	

02)	DOSSIER N° 2304594	RAPPORTEUR: Monsieur Laurent Bouchardon
-----	---------------------------	--

Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision du 21 février 2023 par laquelle le directeur du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin a rejeté sa demande tendant à ce que ses effets personnels, notamment son linge de lit et son oreiller, soient mis à sa disposition en cellule

Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
Monsieur		SOCIETE D'AVOCATS THEMIS (Cour)
Défendeur	GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE	

03)	DOSSIER N° 2300799	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire demande d'annuler la décision du 20 juillet 2022 du responsable de l'antenne de contrôle des transports des Côtes-d'Armor par laquelle la société requérante a été mise en demeure de se conformer à la réglementation applicable aux véhicules motorisés à deux ou trois roues (VMDTR) et la décision du 15 décembre 2022 de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement portant refus d'abroger ou de retirer sa décision du 20 juillet 2022

Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
SAS LE TUKTUK DE LA HOULE		SOCIETE D'AVOCATS THOME HEITZMANN (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE	

09 heures 30

04) DOSSIER N° 2302034

RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras

Titre de l'affaire demande d'annuler la décision implicite du 21 février 2023 de rejet par la commune de Colpo de sa demande indemnitaire préalable et d'indemniser le préjudice subi en raison du refus de renouvellement de l'autorisation de stationnement de son taxi

Nom des parties

Demandeur TAXI BRETAGNE PLUS

Défendeur COMMUNE DE COLPO

Représentants des parties

LOÏC TERTRAIS AVOCAT (Cour)

SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP

05) DOSSIER N° 2406788

RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel

Titre de l'affaire Demandent d'annuler l'arrêté n° PC5610724L0019 du 9 juillet 2024 par lequel le maire de la commune de Larmor-Plage a accordé un permis de construire en vue de la démolition partielle de bâtiments et de la construction d'une école maternelle sur un terrain situé * boulevard de Toulhars

Nom des parties

Demandeur Monsieur et Madame

Monsieur et Madame

Défendeur COMMUNE DE LARMOR-PLAGE
ASSEDECAM

Représentants des parties

SOCIETE D'AVOCATS MARTIN AVOCATS

SOCIETE D'AVOCATS MARTIN AVOCATS

SOCIETE D'AVOCATS MARTIN AVOCATS

Maître COLAS Adrien (Cour)

SOCIETE D'AVOCATS FIDAL

06) DOSSIER N° 2305721

RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel

Titre de l'affaire demande d'annuler l'arrêté du 24 juillet 2023, modifié par l'arrêté du 08 août 2023, relatif au traitement de l'insalubrité du logement sis * rue Colonel Pobéguin 56000 Vannes, parcelle cadastrale : BO n°16, lot n°38

Nom des parties

Demandeur Monsieur

Défendeur PREFECTURE DU MORBIHAN

Observateur COMMUNE DE VANNES

Représentants des parties

09 heures 30

07) DOSSIER N° 2401272

RAPPORTEUR: Monsieur Laurent Bouchardon

Titre de l'affaire Demande d'annuler la décision du 29 janvier 2024 par laquelle la directrice interrégionale des services pénitentiaires du Grand Ouest a prononcé son transfèrement au centre pénitentiaire du Havre

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur Monsieur

Défendeur GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

Arrêté le 29/12/2025

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Bouchardon, assisté(e)
de Monsieur Terras et Monsieur Louvel, Conseillers
En présence de Monsieur Blanchard, Rapporteur public
Madame Lecompte, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2305282	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Demande d'annuler le rejet implique du recours administratif préalable tendant à la suppression de sa fiche du Fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes matérialisé par le silence du préfet des Yvelines

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	PAUL YON SARL (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES YVELINES	PREFET

02)	DOSSIER N° 2305427	RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Demande d'annuler les décisions prises par le préfet du Morbihan les 13 juillet 2023 et 30 août 2023, par lesquelles celui-ci a décidé d'accorder, à compter du 15 septembre 2023, le concours de la force publique à l'huissier chargé de procéder à l'expulsion de la requérante du logement qu'elle occupe avec ses 3 enfants à Saint-Nolff

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître DELAMARRE Manuel (Conseil d'Etat)
Défendeur	PREFECTURE DU MORBIHAN	

10 heures 30

03) DOSSIER N° 2302209

RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras

Titre de l'affaire demande d'indemnisation du préjudice corporel subi résultant d'une chute de cheval lors d'un stage d'équitation sur la commune de Lanester

Nom des parties

Demandeur Madame

Intervenant CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU FINISTERE

Défendeur COMMUNE DE LANESTER

Observateur CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU MORBIHAN

Représentants des parties

SOCIETE D'AVOCATS BAILLEUX - BALK-NICOLAS - DOUBLET

SOCIETE D'AVOCATS SYNELIS

10 heures 30

04) DOSSIER N° 2301544

RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel

Titre de l'affaire Demande d'annuler l'arrêté du 25 janvier 2023 par lequel la maire de la commune de Ploumoguer a exercé le droit de préemption urbain sur la parcelle, cadastrée section YI n° 3, située * rue de Kerhornou

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS GOSELIN
Défendeur	COMMUNE DE PLOUMOGUER	SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES
	Madame	
	Madame	
	Monsieur	
	Madame	
	Madame	
	Monsieur	
	Monsieur	
	Madame	
	Monsieur	
	Monsieur	
	Monsieur	
	Madame	

10 heures 30

05) DOSSIER N° 2300701

RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel

Titre de l'affaire Demandent d'annuler la décision tacite ainsi que l'arrêté n° PC0291782200023M01 du 18 juillet 2022 par lesquels la maire de la commune de Ploudalmézeau a accordé un permis de construire un garage sur un terrain situé * et un modifiant portant notamment sur une augmentation de la surface de plancher à 150 m²

Nom des parties

Demandeur Monsieur et/ou Madame

Représentants des parties

SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES

Défendeur COMMUNE DE PLOUDALMEZEAU
Monsieur

SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

06) DOSSIER N° 2202860

RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel

Titre de l'affaire Doit être regardé comme demandant d'annuler la décision implicite de rejet née du silence observé par le président de la communauté de communes du Pays des Abers sur sa demande du 23 février 2022 tendant à ce que soit dressé un procès-verbal d'infraction concernant la nouvelle activité polluante exercée par une entreprise située à Lannilis en zone UHC du plan local d'urbanisme intercommunal

Nom des parties

Demandeur Monsieur

Représentants des parties

Défendeur PREFECTURE DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS
SAS ESCALIERS BOSSARD

SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

CABINET D'AVOCATS COUDRAY

07) DOSSIER N° 2302823

RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras

Titre de l'affaire demande d'enjoindre au maire de la commune de Fouesnant de dresser un procès-verbal d'infraction concernant des travaux réalisés sans autorisation sur une parcelle cadastrée section BS N° 152 situé * Hent Saint-Jean et de la remettre en état

Nom des parties

Demandeur ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE D

Représentants des parties

Défendeur PREFECTURE DU FINISTERE

SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

Observateur COMMUNE DE FOUESNANT

10 heures 30

08) DOSSIER N° 2305036

RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras

Titre de l'affaire Demande d'annuler l'arrêté n° DP0291602300072 du 24 avril 2023 par lequel le maire de la commune de Plabennec s'est opposé à la déclaration préalable présentée pour l'installation d'un kiosque à pizzas sur un terrain situé * rue Sant Langiz

Nom des parties

Demandeur SOCIETE PIZZ84

Défendeur COMMUNE DE PLABENNEC

Représentants des parties

SELARL ARES (Cour)

SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR

Arrêté le 29/12/2025

Le président du tribunal